

DECISION N°2020-48

Désignation du médecin responsable du DIM de territoire du groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS

Le directeur de l'établissement support du GHT PSY SUD PARIS, Président du comité stratégique,

Vu la loi n°2016-41 du 21 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 107 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6113-11-2 et suivants ;

Vu la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS, en date du 30 juin 2016 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en date du 1^{er} juillet 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS ;

Vu l'arrêté en date du 11 août 2015 nommant Monsieur Didier HOTTE en qualité de directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif à compter du 15 septembre 2015 et l'arrêté de maintien dans ces fonctions en date du 21 août 2019 ;

Vu la décision n°2018-59 en date du 6 septembre 2018 portant désignation du médecin responsable du DIM de territoire du groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS ;

Attendu que le président de la Commission médicale de groupement du GHT PSY SUD PARIS a proposé la nomination du Docteur David TOUITOU en tant que responsable du département de l'information médicale de territoire ;

DECIDE

Article 1:

Monsieur le Docteur David TOUITOU est nommé médecin responsable du département de l'information médicale du groupement hospitalier de territoire PSY SUD PARIS pour une durée de 3 ans.

Article 2:

La présente décision met fin à la décision n°2018-59 susvisée.

Article 3:

Monsieur Didier HOTTE, directeur du groupe hospitalier Paul Guiraud, établissement support du GHT PSY SUD PARIS, est chargé de l'application de la présente décision, qui sera transmise pour information à l'agence régionale de santé lle-de-France, et publiée sur les sites intranets des trois établissements.

Article 4:

La présente décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Villejuif, le 25 juin 2020

Le directeur du GH Paul Guiraud, hôpital support du GHT Psy Sud Paris,

Didier HOTTE